



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## jeux olympiques

Question écrite n° 30091

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative afin de connaître le bilan qu'il dresse des jeux olympiques de Pékin qui se sont déroulés cet été.

### Texte de la réponse

Le bilan de la délégation française aux jeux Olympiques (JO) de Pékin est satisfaisant. Avec 40 médailles, dont 7 d'or, 16 d'argent et 17 de bronze, la France a rempli les objectifs qu'elle s'était fixés avant le début des jeux et s'est classée, en nombre total de médailles, à la 7e place parmi les 204 nations participantes. Ces médailles ont été remportées dans un grand nombre de disciplines : sur les 22 fédérations françaises représentées à Pékin, 16 ont été médaillées. Par ailleurs, les jeux de Pékin ont révélé une nouvelle génération de champions français, avec notamment de jeunes médaillés en lutte gréco-romaine, en escrime, en natation, en boxe, en gymnastique ou dans la discipline du bicross (BMX). Les JO ont cependant été aussi marqués par trois déceptions pour la France : le nombre de médailles d'or obtenues a été insuffisant. Avec 7 victoires, la France ne se situe qu'à la 10e place des nations olympiques, en deçà du rang qu'elle occupait en 2004 à Athènes (7e place, 11 médailles d'or) ; la performance générale de nos athlètes féminines est également préoccupante. Sur 40 médailles, seules 7 ont été remportées par des femmes (contre 16 médailles sur 33 à Athènes) ; l'athlétisme a constitué une autre grande déception, avec une seule médaille française. Ces contre-performances conduisent à rechercher les moyens d'améliorer les résultats des sportifs français lors des prochaines épreuves olympiques. Concernant les jeux Paralympiques, la France présente un bilan assez analogue à celui des jeux Olympiques : avec 52 médailles obtenues, notre pays se classe à une honorable 9e place mondiale en termes de nombre de podiums, et à la 12e place au tableau des médailles en raison, là encore, d'un nombre de médailles d'or insuffisant (12). Le secrétaire d'État chargé des sports a présenté le 11 décembre 2008 la réforme du modèle français du sport de haut niveau. Cette grande réforme du sport de haut niveau se décline en trois grands chantiers : développer une culture de l'exigence et de la performance portée par une nouvelle organisation du sport de haut niveau ; la création du « campus de l'excellence sportive française » (transformation de l'INSEP en un grand établissement au sens du code de l'éducation) ; la création du « parcours de l'excellence sportive » en remplacement des filières d'accès au haut niveau pour viser plus particulièrement l'élite de chaque fédération (objectif de 5 000 sportifs de haut niveau contre 15 000 aujourd'hui). Cette nouvelle organisation doit permettre à la France de préparer les jeux Olympiques et paralympiques de 2012 dans les meilleures conditions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30091

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 2008, page 7495

**Réponse publiée le :** 31 mars 2009, page 3140